

Présidence : Slovénie

586ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 22 décembre 2005

Ouverture : 10 h 15
Clôture : 13 h 25

2. Président : M. J. Lenarčič

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES
 - a) *Rejet de l'accréditation du bureau de Tachkent de Radio Free Europe/Radio Liberty* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1277/05), Ouzbékistan

 - b) *Cas de Mme N. Khidayatova en Ouzbékistan* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1283/05), Ouzbékistan

 - c) *Destruction de monuments historiques en Azerbaïdjan* : Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/1284/05 OSCE+)

 - d) *Octroi à l'ex-République yougoslave de Macédoine du statut de pays candidat à l'Union européenne* : Royaume-Uni-Union européenne (PC.DEL/1268/05), Serbie-Monténégro (également au nom de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine), ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/1276/05), Président

 - e) *Situation en Ossétie-du-Sud (Géorgie)* : Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1273/05), Fédération de Russie (PC.DEL/1275/05 OSCE+), Géorgie

- f) *Libération de M. D. Tolibov au Tadjikistan* : Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1274/05), Tadjikistan
- g) *Règlement du conflit transnistrien* : Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1271/05), Fédération de Russie (PC.DEL/1264/05 Restr.), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1278/05), Ukraine, Moldavie (PC.DEL/1265/05 OSCE+) (PC.DEL/1266/05 OSCE+)
- h) *Réforme constitutionnelle au Kirghizistan* : Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1270/05), Kirghizistan
- i) *Organisation d'un référendum au Monténégro* : Royaume-Uni-Union européenne (PC.DEL/1272/05), Serbie-Monténégro
- j) *Amendements au Code pénal et au Code de procédure pénale biélorusses* : Biélorussie (PC.DEL/1280/05)
- k) *Adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la résolution sur l'inadmissibilité de certaines pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance connexe* : Fédération de Russie (PC.DEL/1285/05 OSCE+)
- l) *Situation des droits de l'homme aux Etats-Unis d'Amérique* : Biélorussie (PC.DEL/1281/05)
- m) *Retour de réfugiés ouzbeks du Kazakhstan* : Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1269/05), Kazakhstan (PC.DEL/1279/05)

- n) *Libération de M. G Zhakiyanov au Kazakhstan* : Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1269/05)

Point 2 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU RAPPORTEUR SPECIAL DES NATIONS UNIES SUR LA TORTURE, M. MANFRED NOWAK

Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture, Royaume-Uni-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1267/05), Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/1282/05), Saint-Siège, Suisse (également au nom du Liechtenstein), Ouzbékistan, Représentant de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, Président

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU PROGRAMME D'ASSISTANCE A LA FORMATION DES GARDES FRONTIERE GEORGIENS

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 713 (PC.DEC/713) sur la prorogation du Programme d'assistance à la formation des gardes frontière géorgiens ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Géorgie

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DU CENTRE DE L'OSCE A TACHKENT

Président, Ouzbékistan

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 714 (PC.DEC/714) sur la prorogation du mandat du Centre de l'OSCE à Tachkent ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Ouzbékistan (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT
EN EXERCICE**

*Annonce de la distribution d'un rapport écrit sur les activités du Président en
exercice* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général : Secrétaire
général

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Elections présidentielles devant avoir lieu en Finlande le 15 janvier 2006* :
Finlande

- b) *Mots d'adieu à la présidence slovène* : Royaume-Uni-Union européenne,
Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, doyen du Conseil permanent
(Liechtenstein), Arménie, Président, Belgique

4. Prochaine séance :

Jeudi 12 janvier 2006 à 10 heures, Neuer Saal